

*Privilège*

**Des voix:** Bravo!

**M. Lewis:** Le gouvernement est prêt à passer au jugement sur la foi de ses actes.

**M. Kaplan:** Appelons-en au peuple.

**M. Epp:** Vous n'avez pas de chef.

**M. Lewis:** Monsieur le Président, je maintiens qu'il n'y a pas de question de privilège. Je vous sais gré de m'avoir donné la parole.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, la mine du ministre des Finances (M. Wilson) me porte à croire que, après avoir écouté le discours du ministre de la Justice, il pense avoir besoin d'un autre avocat.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Il y a belle lurette que la Chambre et les Canadiens ont été témoins d'une tentative aussi inepte et aussi peu convaincante de défense d'une cause indéfendable.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gray (Windsor-Ouest):** D'après le ministre de la Justice (M. Lewis), nous avons le droit de nous servir du Règlement, mais pas d'en abuser. Le ministre de la Justice n'a pas semblé s'en préoccuper outre mesure en juin et en décembre derniers quand lui et ses collègues ministériels ont fait fi du Règlement pour essayer de manipuler la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gray (Windsor-Ouest):** De toute évidence, le ministre de la Justice ne s'est pas acquitté de sa première responsabilité envers son gouvernement et envers la Chambre quand il n'a même pas pensé à demander à la présidence si elle serait disposée à appliquer l'article 28(3) du Règlement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Le ministre de la Justice a confirmé que lorsque la Chambre s'est ajournée hier, le président a dit que la Chambre s'ajournait et donc il est clair que l'on aurait pu invoquer l'article 28(3) du Règlement, qui dit:

Si, pendant l'ajournement, l'Orateur, après consultation avec le gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir avant le moment fixé par le Règlement ou par une motion d'ajournement, l'Orateur peut faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunit au temps fixé dans un tel avis et poursuit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à ce moment.

Le ministre de la Justice parle de tradition parlementaire. Ce qu'il y a de certain c'est que si cette tradition existe c'est pour qu'au moins on communique avec le président quand le Règlement de la Chambre en fournit un motif raisonnable, pour demander au président d'appliquer les pouvoirs que la Chambre lui a confiés par cet article. Si le ministre de la Justice ne l'a pas fait, alors qu'il ne vienne pas rejeter la faute de son incompétence et de celle de ses collègues sur les partis d'opposition.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Ce qu'il y a de certain, monsieur le Président, c'est que l'accord des partis d'opposition n'était pas nécessaire pour que la Chambre siège hier soir si le gouvernement jugeait que c'était dans l'intérêt public. Tout ce qu'il avait à faire, c'était de vous approcher, monsieur, et demander l'application de cet article. Mais le gouvernement était trop occupé à se dépêtrer, à chercher à se tirer d'affaire, plutôt que de s'en remettre à la tradition parlementaire qui tire tant de larmes en ce moment au ministre de la Justice.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Le ministre des Finances (M. Wilson) a dit tantôt dans sa déclaration également peu convaincante qu'il était hors d'affaire parce que, d'après ce qu'il a pu établir, il n'y avait pas eu négligence de la part de ses services; qu'il y a eu effort délibéré pour faire connaître la teneur du budget au public avant que cela ne se fasse dans les règles prévues par nos traditions.

Le ministre des Finances n'a donné ni fait ni élément d'information qui puisse amener la Chambre et les Canadiens à se satisfaire de sa déclaration, à croire qu'on a fait suffisamment de recherches pour aboutir à cette conclusion. De toute façon le ministre est responsable de l'action ou de l'inaction de ses services. Cela est dit noir sur blanc dans un jugement récent de la Cour d'appel fédérale, où il est statué que l'ex-député de Kingston et l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sont responsables des agissements de leurs services même s'ils n'en étaient pas personnellement informés.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Si le ministre des Finances tenait tant à agir dans les formes, il aurait dû se présenter devant la Chambre, admettre sa responsabilité, remettre sa démission et retirer le budget.

**Des voix:** Bravo!